



propose une méthodologie permettant en amont l'identification des preuves et, en aval, des solutions de constitution et de gestion de ces preuves pour qu'elles puissent être recevables en cas de litige.

► Production de preuves dématérialisées

La dématérialisation croissante des échanges imposant aux entreprises la production de preuves dématérialisées, I-Tracing apporte une aide à ses clients dans la gestion de la traçabilité de leurs informations selon les modalités réglementaires. En effet, l'administration de la preuve n'est pas identique dans tous les pays et la procédure anglo-saxonne de "discovery" qui oblige les parties à fournir tous les éléments de preuve concernant un litige, qu'ils soient ou non favorables, doit inciter les entreprises à mieux gérer et à contrôler réellement leur système d'informations. C'est d'autant plus vrai que le patrimoine des entreprises est de plus en plus immatériel et que la réglementation impose la conservation et l'archivage des preuves des échanges. C'est pourquoi I-Tracing